

Image not found or type unknown



Une mère doit elle reconnaître son enfant à la naissance

Par **nonia_old**, le **29/05/2007** à **14:11**

bonjour

jai un enfant de 6 mois, je vis avec son père mais nous ne sommes pas mariés.nous vivons en concubinage.

Quand mon fils est né son pere l'a reconnu à la mairie.il m'a dit il y a quelques jours que moi aussi j'aurai dû aller à la mairie le reconnaître car nous ne sommes pas mariés.je voudrai savoir si je suis quand même reconnu comme sa mère (jai reçu le livret de famille et mon nom y est inscrit)

si un jour on viendrai à se séparer aurais-je les mêmes droits que lui car je ne l'ai pas reconnu?

Par **Christelle_old**, le **29/05/2007** à **19:28**

Bonjour,

Une reconnaissance ne coûte qu'un peu de temps. Faîtes là pour être tranquille. (Même si la filiation se prouve aussi en France par la possession d'état et que vous l'avez incontestablement).